



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

récupération

Question écrite n° 11178

Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le remboursement de la TVA par l'Etat aux PME. Lors de leur création, les PMI-PME rencontrent des difficultés en raison des investissements nécessaires et de la constitution de stocks. Ces derniers ouvrent droit à un crédit de TVA. Cependant, la longueur des vérifications effectuées par les services fiscaux est souvent à l'origine d'un retard conséquent dans le remboursement de ce crédit de TVA. Les nouvelles entreprises subissent alors des découverts bancaires onéreux qui mettent gravement en péril leur pérennité. Il lui demande donc ses intentions afin de pallier ces difficultés.

Texte de la réponse

L'instruction des demandes de remboursement de crédits de TVA non imputables doit concilier deux impératifs antagonistes : être effectuée dans les délais les plus brefs possibles pour ne pas grever la trésorerie des entreprises, tout en évitant des restitutions sur des demandes erronées, voire frauduleuses. Les délais de remboursement sont désormais d'environ cinq semaines en moyenne, et souvent plus courts. Des efforts constants sont réalisés pour réduire au minimum ces délais avec, notamment, la poursuite de l'automatisation du circuit administratif des demandes de remboursement, tout en veillant à leur bien-fondé. Certains dossiers requièrent toutefois une étude plus approfondie. C'est souvent le cas des entreprises nouvelles pour lesquelles l'expérience a montré que les risques d'erreurs et de fraude étaient plus élevés que pour les entreprises déjà connues des services fiscaux. Cela étant, des instructions ont été données pour améliorer et accélérer l'examen des demandes de remboursement de crédit de TVA des entreprises nouvelles, notamment grâce à un échange d'informations préalables proposé par les services fiscaux aux responsables des entreprises nouvelles.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11178

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 1998, page 1278

Réponse publiée le : 3 avril 2000, page 2143